

Monica Hawkins

From: noreply@salesforce.com on behalf of Ag Info <ag.info.omafra@ontario.ca>
Sent: Wednesday, April 1, 2020 9:54 AM
To: Monica Hawkins
Subject: Line Fences Act / Loi sur les clôtures de bornage



This communication is in both English and French. The French-language message can be found immediately after the English-language message.

La présente communication est en anglais et en français. Le message en français se trouve immédiatement après la version anglaise.

Dear Stakeholder:

I am writing to let you know effective today, the administration of the Line Fences Act (Act) has transitioned from the Ministry of Municipal Affairs and Housing (MMAH) to the Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs (OMAFRA).

As OMAFRA is tasked with specifically supporting agriculture and rural affairs in Ontario, it makes sense for the administration of this Act to be the responsibility of the Minister of Agriculture, Food and Rural Affairs.

OMAFRA also administers other Acts that support the sector and works with farmers and municipalities on a variety of files and has a proven track record in helping farmers and rural residents to find and build solutions to a variety of challenges they face.

We have worked closely with MMAH to ensure a seamless transition of the administration of the Act to OMAFRA. We will ensure the Act continues to be administered in an effective and efficient way. If you have any questions, please call the Agriculture Information Contact Centre: at 1-877-424-1300 or by email at: ag.info.omafra@ontario.ca.

We look forward to continuing to work with your organization on this and other matters.

Sincerely,

Carolyn Hamilton
Director, Rural Programs Branch
Economic Development Division
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Madame, Monsieur,

Je désire vous informer qu'à compter d'aujourd'hui, l'administration de la *Loi sur les clôtures de bornage* (la Loi) est passée du ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO).

Comme le MAAARO est chargé de soutenir spécifiquement l'agriculture et les affaires rurales en Ontario, il paraît sensé que l'administration de cette loi relève du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Le MAAARO administre également d'autres lois qui soutiennent le secteur et travaille avec les agriculteurs et les municipalités sur de multiples dossiers. Il a fait ses preuves en aidant les agriculteurs et les résidents des régions rurales à trouver et à élaborer des solutions à de nombreux défis auxquels ils doivent faire face.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le MAML pour assurer une transition sans heurts de l'administration de la Loi au MAAARO. Nous veillerons à ce que l'administration de la Loi se poursuive de manière efficace et efficiente. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Centre d'information agricole par téléphone au 1 877 424-1300 ou par courriel à ag.info.omafra@ontario.ca.

Nous espérons de continuer à travailler avec votre organisation sur ce sujet et sur d'autres questions.

Sincères salutations,

Carolyn Hamilton
Directrice, Direction des programmes pour les collectivités rurales
Division du développement économique
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

